



Caisse de pension de TX Group SA

Rapport abrégé 2025



Table des matières

Avant-propos du président	3
Conseil de fondation et commission des placements	4
Changements de personnes en 2025.....	4
Règlements	5
Placements de fortune	6
Placements de la fortune par catégorie	6
Performance en pourcent	7
Rapport de durabilité	8
Situation financière de la Caisse de pension.....	10
Bilan	10
Compte d'exploitation	11
Degré de couverture	12
Statistiques	13
Assurées actives et assurés actifs par employeur	13
Évolution du nombre des assurées et assurés	14
Rémunération de l'avoir de vieillesse / Taux d'intérêt technique.....	14
Pyramide des âges rentières et rentiers	15
Rentes en cours au 1 ^{er} janvier 2026.....	16
Secrétariat	17
Équipe	17
Internet et Support Hub	17
Administration et exploitation	18
Aperçu des relations d'affaires.....	19



Avant-propos du président

Chères assurées, chers assurés, chères rentières, chers rentiers,

L'année 2025 a été particulièrement intense pour la caisse de pensions à bien des égards. Elle a été marquée par des changements au sein du Conseil de fondation, des choix structurels et un environnement de marché exigeant. En cours d'année, j'ai repris la présidence du Conseil de fondation, jusqu'alors assumée par mon prédécesseur, Sandro Macciachini. Je le remercie chaleureusement, ainsi que tous les autres membres sortants, pour leur engagement et souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux membres du Conseil.

Les marchés financiers ont connu une dynamique réjouissante en 2025, malgré la persistance des tensions géopolitiques et des incertitudes liées à la politique commerciale. La grande diversification de notre stratégie de placement a une nouvelle fois démontré son efficacité et permis une solide performance. Le taux de couverture au 31 décembre 2025 s'élève à plus de 120 % et les capitaux d'épargne des assurés actifs ont été rémunérés, comme l'année précédente, à hauteur de 6,5 %, ce qui est nettement supérieur au minimum légal.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de fondation s'est penché de manière intensive sur la viabilité financière à long terme de la caisse de pensions. L'analyse a montré que le changement de structure de notre communauté d'assurés, résultant du développement économique de notre société fondatrice et au départ des entreprises SMG à fin 2025, influence la capacité de risque à long terme de la caisse de pensions. Le Conseil de fondation a réagi en prenant des mesures concrètes : la stratégie de placement a été orientée de manière plus prudente et l'évaluation des engagements reposera sur des bases plus solides à fin 2026. Nous posons ainsi aujourd'hui les fondements de la stabilité financière de la caisse de pensions de demain.

Malgré les défis structurels, je regarde l'avenir avec confiance. La caisse de pensions repose sur des bases solides et le Conseil de fondation, en collaboration avec le secrétariat, veille à ce que cela perdure.

Zurich, mai 2026

Peter Mantsch
Président du Conseil de fondation
Caisse de pension de TX Group SA

Conseil de fondation et commission des placements

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la CP. Il exerce la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution des obligations légales, définit les objectifs et principes stratégiques de la CP ainsi que les moyens pour leur réalisation. La commission des placements est nommée par le Conseil de fondation et elle est chargée d'appliquer et de surveiller la stratégie de placement et d'informer le Conseil de fondation sur les activités de placement.

Les compétences et les responsabilités du Conseil de fondation et de la commission des placements ainsi que la répartition des compétences par rapport à la direction générale sont définies dans le règlement d'organisation et dans le règlement sur les placements, qui peuvent être consultés sur l'Internet et sur le Support Hub. Le Conseil de fondation et la commission des placements font appel à des expertes et experts externes si nécessaire.

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de trois ans. Le Conseil de fondation se compose de six représentantes et représentants de l'employeur et de six représentantes et représentants des employées et employés, soit un total de 12 membres. Les circonscriptions ont été définies par secteurs d'activité. De cette façon, toutes les divisions sont représentées équitablement au sein du Conseil de fondation. En vertu du règlement d'élection, la circonscription de Tamedia, qui représente plus de 30 % des assurées actives et assurés actifs, a droit à deux représentantes et représentants des employées et employés et deux représentantes et représentants de l'employeur, et les autres circonscriptions à une seule ou un seul. L'employeur est libre de nommer ses membres.

Changements de personnes en 2025

Du côté des représentantes et représentants des employées et employés, Dr. Sandro Macciachini, Annina Flückiger et Christine Gabella ont quitté leurs fonctions au sein du Conseil de fondation et ont été remplacés par Peter Mantsch, Fabrice Crausaz et Sebastian Woschitz. Ce dernier s'est retiré au cours de la même année et Rico Kukec a été nommé pour lui succéder. Le Conseil de fondation a par ailleurs élu Peter Matsch en qualité de Président du Conseil de fondation et nommé la commission des placements. À l'occasion de cette nomination, l'un des deux mandats d'assesseur, précédemment exercé par Peter Matsch, a été supprimé.

Du côté de la représentation des employés, Jürg Fischer a quitté le Conseil de fondation. Gaudenz Looser a été élu tacitement pour lui succéder.

Au 31 décembre 2025, la composition du Conseil de fondation ainsi que celle de la commission des placements figurent dans l'aperçu qui suit :



Membres	Fonction	Cercle électoral	Représentation RE ¹ / RS ²	Durée du mandat	Membre de la commission des placements
Robin Tanner		Tamedia	RE	2024 - 2026	
Fabrice Crausaz		Tamedia	RE	2025 - 2026	
Peter Mantsch	Président	TX Group	RE	2025 - 2026	X
Joerg Salmini		TX Group	RE	2024 - 2026	X
Marcel Allemand		TX Markets	RE	2024 - 2026	
Rico Kukec		20 Minuten	RS	2025 - 2026	
Hanna Uhlmann		Goldbach	RS	2024 - 2026	
Bernhard Kislig		Tamedia	RS	2024 - 2026	X
Beat Candrian		Tamedia	RS	2024 - 2026	
Konrad Oetiker	Vice-président	TX Group	RS	2024 - 2026	X
Nicole Rutz		TX Markets	RS	2024 - 2026	
Gaudenz Looser		20 Minuten	RS	2025 - 2026	
Andrea Fischer	Représentante des rentières et rentiers sans droit de vote			2024 - 2026	
Dr. Hermann Walser	Assesseur avec voix consultative			2024 - 2026	

¹ Employeur

² Employées et employés

Règlements

Au cours de l'exercice 2025, les règlements suivants étaient en vigueur

Règlement	Valable à partir du
Acte de fondation	09.01.2020
Règlement de prévoyance	01.01.2024
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2022
Règlement sur la fixation du taux d'intérêt et des provisions	23.09.2025
Règlement sur les placements	01.01.2023
Règlement d'organisation	17.12.2024
Règlement d'élection	08.09.2020

Placements de fortune

La CP investit «passivement» la majeure partie des avoirs de prévoyance, qui s'élèvent à environ 1,7 milliard de CHF (état au 31.12.2025). Elle s'abstient ainsi de sélectionner les titres, de faire des prévisions de cotations, et de ne s'engager et se retirer qu'à certains moments. L'objectif de l'investissement passif n'est pas de surpasser le rendement d'un indice de référence, mais de le reproduire en minimisant les coûts.

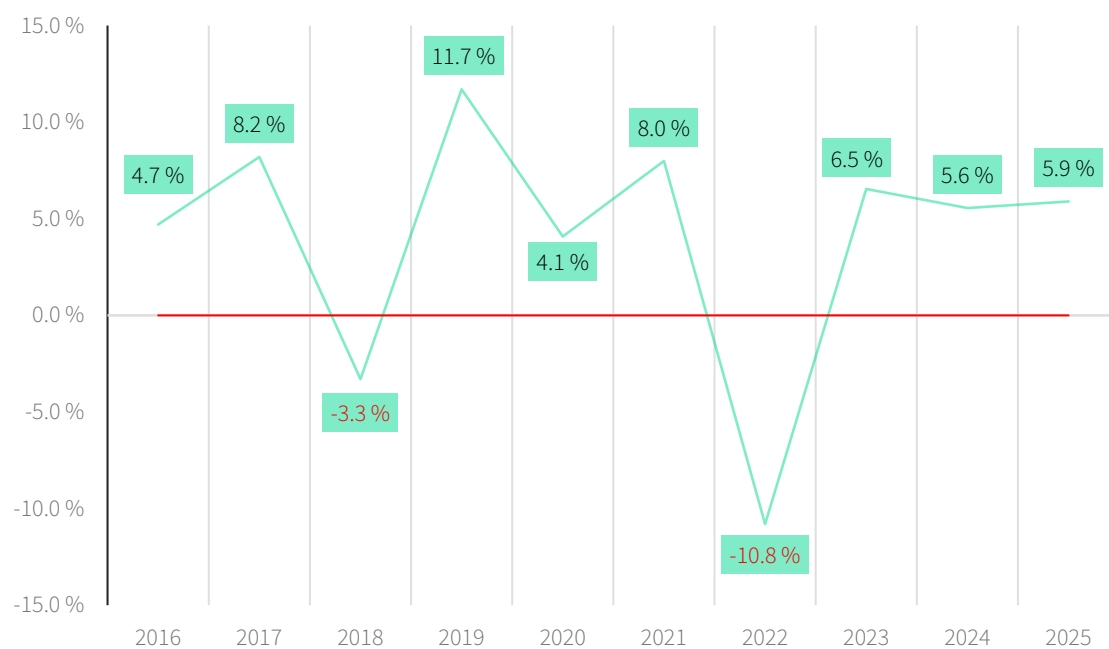
Au cours de l'exercice 2025, la CP a réalisé une performance nette des placements de 5,87 % (année précédente : 5.56 %). Les frais de gestion de fortune sont comparativement très bas à 0,20 % et le taux de transparence en matière de frais est de 100 %. Le «taux de transparence en matière de frais» renseigne sur le pourcentage des placements investis par l'institution de prévoyance dans des placements de fortune transparents en matière de frais. Il donne donc une information exploitable sur les frais de gestion de la fortune qui figurent dans le compte d'exploitation.

La commission des placements a pour vocation d'examiner et de vérifier les rendements et les frais des mandats existants.

Placements de la fortune par catégorie

Placements de fortune	2025 en mio CHF	2025 en %	2024 en mio CHF	2024 en %
Liquidités	91.4	5.3%	6.7	0.4%
Créances	2.5	0.1%	2.8	0.2%
Obligations en CHF (en CH et à l'étranger)	369.1	21.3%	395.5	23.1%
Obligations en monnaies étrangères	281.8	16.3%	281.8	16.5%
Actions Suisse	159.7	9.2%	159.3	9.3%
Actions Étranger	297.0	17.1%	330.6	19.3%
Actions Marchés émergents	50.9	2.9%	53.0	3.1%
Immeubles en Suisse	430.1	24.8%	431.3	25.2%
Immeubles à l'étranger	50.1	2.9%	51.7	3.0%
Total	1'732.6	100%	1'712.7	100.0%

Performance en pourcent



Rapport de durabilité

La CP de TX Group investit dans l'intérêt des assurées et assurés et des rentières et rentiers. La gestion de la fortune vise un rendement conforme au marché en vertu de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

Pour ce faire, la CP de TX Group utilise en premier lieu des produits de placement rentables et éprouvés par les investisseurs institutionnels. Dans le cadre du devoir fiduciaire de diligence, la CP de TX Group doit prendre en compte toutes les opportunités et risques de placement dans ses réflexions. Dont notamment, entre autres, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (appelés «critères ESG»).

Dans la gestion de la fortune, la CP de TX Group tient compte de différents critères de durabilité. Via des placements de fortune dans des actions et des obligations dans le monde entier, la CP de TX Group opère avec le même ordre d'opportunités et de risques de durabilité que l'économie globale. Par le biais d'adhésions à diverses initiatives et organisations, tous les gérants de fortune mandatés s'engagent en faveur d'un placement de fortune durable. Sur la fortune de la CP de TX Group, tous les produits sont suivis par un gérant de fortune membre de Swiss Sustainable Finance¹ et signataire des United Nations Principles for Responsible Investment (PRI)². La majorité des gestionnaires de fortune indiquent en outre avoir signé la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM). La Net Zero Asset Managers Initiative est un réseau international de gestionnaires d'actifs. Le but de cette initiative est d'engager le secteur de la gestion d'actifs à atteindre l'objectif de zéro émission nette (en 2050 ou avant). Tous les fournisseurs de produits immobiliers indiquent qu'ils tiennent compte des aspects de la durabilité lors de la construction, de l'achat et de la vente ainsi que lors des rénovations ou de la sélection des locataires.

L'essentiel des placements de la CP de TX Group est géré par des gérants de fortune qui effectuent une recherche de durabilité interne. La grande majorité des gérants de fortune intègre les critères de durabilité au processus d'investissement sous différentes formes (listes d'exclusion, exercice du droit des actionnaires ou engagement, entre autres). Les placements de fortune de la CP de TX Group ne comprennent pas les titres d'entreprises et d'États dont l'exclusion est recommandée par la SVVK-ASIR³.

En exerçant ses droits d'actionnaire lors des assemblées générales des entreprises investies, la CP de TX Group peut exercer une influence directe sur l'environnement, la société et la bonne gestion des entreprises. Pour tous les produits en actions, les droits de vote sont toujours exercés par la

¹ L'association Swiss Sustainable Finance encourage la croissance de placements durables par l'information et la formation. En outre, elle rassemble des groupes d'intérêts, afin de défendre les intérêts de finances plus durables.

² Créée par les Nations Unies, l'initiative «Principles for Responsible Investment» (PRI, anciennement UN PRI) se consacre à la mise en œuvre sur le terrain des six principes d'investissement responsable qu'elles ont définis. L'objectif est de mieux comprendre les incidences des activités d'investissement sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de soutenir les signataires dans l'intégration de ces questions dans leurs décisions de placement.

³ SVVK-ASIR: Association suisse pour des investissements responsables La liste de l'ASIR est basée sur les lois et ordonnances suisses et sur les conventions internationales. Elle exclut les entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions ou d'armes nucléaires. La liste est mise à jour régulièrement sur la base d'un criblage continu.



direction du fonds (lorsqu'ils sont d'importance fondamentale) suivant les directives des gérants de fortune. Les principes de l'exercice du droit de vote obéissent en l'occurrence aux objectifs de durabilité défendus par la direction du fonds ainsi qu'à la compatibilité avec l'objectif zéro net d'ici 2050. En outre, dans le cadre de leurs programmes d'engagement, les gérants de fortune mandatés recherchent le dialogue avec les entreprises et sensibilisent ces dernières à leur responsabilité écologique, sociale et de gouvernance. Les stratégies d'engagement sont compatibles avec les objectifs de durabilité des gérants de fortune. Pour tous les produits d'actions utilisés, les gestionnaires de fortune excluent les entreprises actives dans le développement, la production ou l'achat d'armes à sous-munitions ou de mines antipersonnel.

Le changement climatique et les risques climatiques étant au centre du débat public, les gérants de fortune mandatés déterminent les indicateurs climatiques (p. ex. intensité carbone ou empreinte carbone) et les présentent à la commission des placements de la CP de TX Group. Les indicateurs sont examinés par la commission des placements. Compte tenu de la grande diversification du portefeuille, ces indicateurs sont très proches de ceux de l'économie globale. La commission des placements part du principe que l'entrepreneuriat durable s'imposera à long terme et que les indicateurs évolueront durablement dans le cadre de l'économie globale. En 2025, l'empreinte carbone déclarée des placements en actions a diminué par rapport à l'année précédente. Au cours de l'exercice sous revue, la part du portefeuille en actions investie dans des entreprises actives dans l'industrie du charbon a diminué. L'empreinte carbone des obligations du portefeuille a également diminué par rapport à la valeur de l'année précédente. Enfin, la notation MSCI pondérée des placements en actions et en obligations s'est améliorée au cours de l'année écoulée.

Des indicateurs climatiques sont également calculés pour les placements immobiliers. Tous les produits immobiliers utilisés par la CP de TX Group indiquent la part d'énergie fossile et l'intensité énergétique du portefeuille. Tous les produits immobiliers ont défini des objectifs climatiques (p. ex. approche de décarbonisation, harmonisation avec l'accord de Paris sur le climat, norme Minergie) et poursuivent le but de réduire durablement les émissions. Les intensités, énergétique et carbone, pondérées du portefeuille immobilier ont baissé par rapport à l'année précédente. En outre, le score GRESB¹ du portefeuille immobilier ainsi que l'indice de référence se sont améliorés.

Tous les gérants de fortune de la CP de TX Group mettent à disposition un rapport ESG.

¹ Le GRESB est un organisme spécifique du secteur des actifs immobiliers, qui fournit des données ESG aux acteurs du marché financier. L'organisation est principalement connue pour sa méthodologie d'évaluation de la performance ESG des investissements immobiliers. Le GRESB a été fondé en 2009 par un groupe de caisses de pension à la recherche de données comparables et fiables sur la performance ESG des investissements immobiliers.



Situation financière de la Caisse de pension

Bilan

ACTIFS	31.12.2025 en mio CHF	31.12.2024 en mio CHF
Placements de fortune	1'732.6	1'712.7
Liquidités et créances sur le marché monétaire	91.4	6.7
Créances	2.5	2.8
Obligations	650.9	677.3
Actions	507.6	542.9
Immeubles	480.2	483.0
Total actifs	1'732.6	1'712.7

PASSIFS	31.12.2025 en mio CHF	31.12.2024 en mio CHF
Dettes et passifs de régularisation	45.3	26.8
Réserves de cotisations de l'employeur, fonds et provisions non techniques	3.6	3.4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'393.7	1'402.5
Capital de prévoyance des assurés actifs et des rentiers	1'292.5	1'344.3
Provisions techniques	101.2	58.2
Réserve de fluctuation de valeur	290.0	280.0
Capital de la fondation, fonds libres	0.0	0.0
Total passifs	1'732.6	1'712.7



Compte d'exploitation

	2025 en mio CHF	2024 en mio CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	37.0	34.7
Prestations d'entrée	22.8	20.6
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	59.8	55.3
Prestations de rentes et prestations en capital réglementaires	-80.1	-77.5
Prestations extraréglementaires	-0.6	-0.3
Prestations de sortie et versements anticipés EPL et divorce	-73.0	-47.3
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-153.7	-125.1
Dissolution capital de prévoyance et provisions techniques	8.8	41.0
Produits des prestations d'assurance	0.0	0.0
Charges d'assurance	-0.3	-0.3
Résultat net de l'activité d'assurance	-85.4	-29.1
Produits des liquidités et des créances sur le marché monétaire	0.1	0.2
Intérêts moratoires relatifs aux prestations de libre passage	-0.1	-0.1
Intérêts des prêts et comptes courants	-0.5	-0.4
Produits des obligations	2.3	18.8
Produits des actions	74.2	67.7
Produits des immeubles	23.8	8.4
Intérêts des réserves de cotisations d'employeurs	-0.1	-0.1
Charges de gestion de fortune	-3.4	-3.4
Résultat net des placements de fortune	96.3	91.1
Dissolution provisions non techniques et fonds	0.0	1.2
Autres charges / produits	0.1	0.1
Charges administratives	-0.9	-1.0
Excédent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	10.1	62.3
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-10.1	-62.3
Excédent de produits	0.0	0.0

Degré de couverture

Le degré de couverture renseigne sur le taux de couverture des engagements d'une caisse de pensions par des valeurs patrimoniales. On parle d'excédent de couverture lorsque les engagements sont couverts à plus de 100 %, alors qu'en cas de découvert, les engagements ne peuvent pas être entièrement couverts par les actifs. Le degré de couverture sert d'indicateur de la situation financière de la caisse de pensions, et constitue par conséquent un facteur important pour définir la capacité de risque.

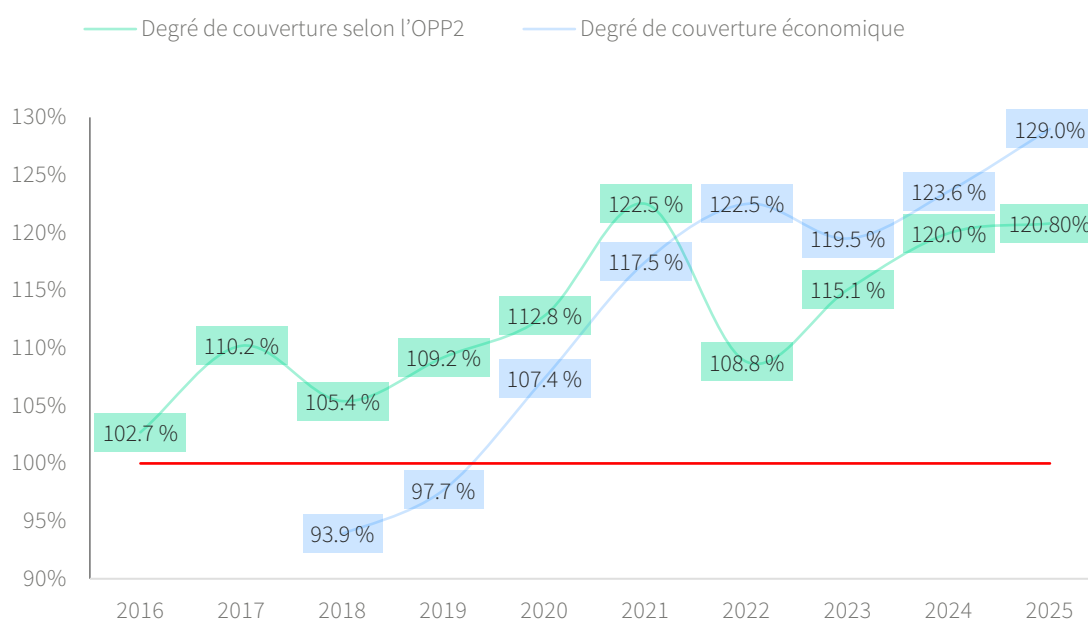
Évolution du degré de couverture selon l'OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 (OPP 2 = Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) désigne le rapport entre la fortune nette disponible aux valeurs du marché pour la couverture des engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire. Le taux d'intérêt technique est utilisé pour l'actualisation des obligations de prestations. Chaque caisse de pensions doit indiquer le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 dans ses comptes annuels.

Degré de couverture économique

Degré de couverture économique : contrairement au degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, les obligations de prestations ne sont pas actualisées au taux d'intérêt technique constant, mais évaluées de manière analogue au marché. À cet effet, les flux de trésorerie attendus des prestations sont reproduits par un portefeuille d'obligations à taux zéro sans risque. Le portefeuille de réplication a une valeur de marché, et donc également l'obligation de prestation. Les caisses de pensions ne sont pas tenues de calculer le taux de couverture économique.

Évolution du degré de couverture



Statistiques

Assurées actives et assurés actifs par employeur

Entreprise	31.12.2025 Nombre d'actifs	31.12.2024 Nombre d'actifs
TX Group AG (société fondatrice)	417	536
CIL Centre d'Impression Lausanne SA	9	85
Doodle AG	5	15
DZB Druckzentrum Bern AG	80	78
DZZ Druckzentrum Zürich AG	145	171
Goldbach Audience AG ¹	28	15
Goldbach Group AG	75	26
Goldbach Manufaktur AG ²	0	4
Goldbach Media AG	49	35
Goldbach neXT AG	0	50
Pensionskasse der TX Group AG	5	5
Ricardo AG ³	0	72
SMG Swiss Marketplace Group AG ⁴	0	94
Swiss Radioworld AG	6	4
Tamedia Advertising AG ⁵	131	161
Tamedia Espace AG ⁶	164	166
Tamedia Finanz und Wirtschaft AG	63	68
Tamedia Publications Romandes SA	199	241
Tamedia Publikationen Deutschschweiz AG	585	525
Zürcher ZRZ AG ⁷	0	47
Assurés sans employeur	25	11
Total	1'986	2'409

¹ Précédemment Goldbach Audience (Switzerland) AG

² Fusion avec Goldbach Group SA au 26.05.2025

³ Résiliation du contrat d'affiliation au 31.12.2025

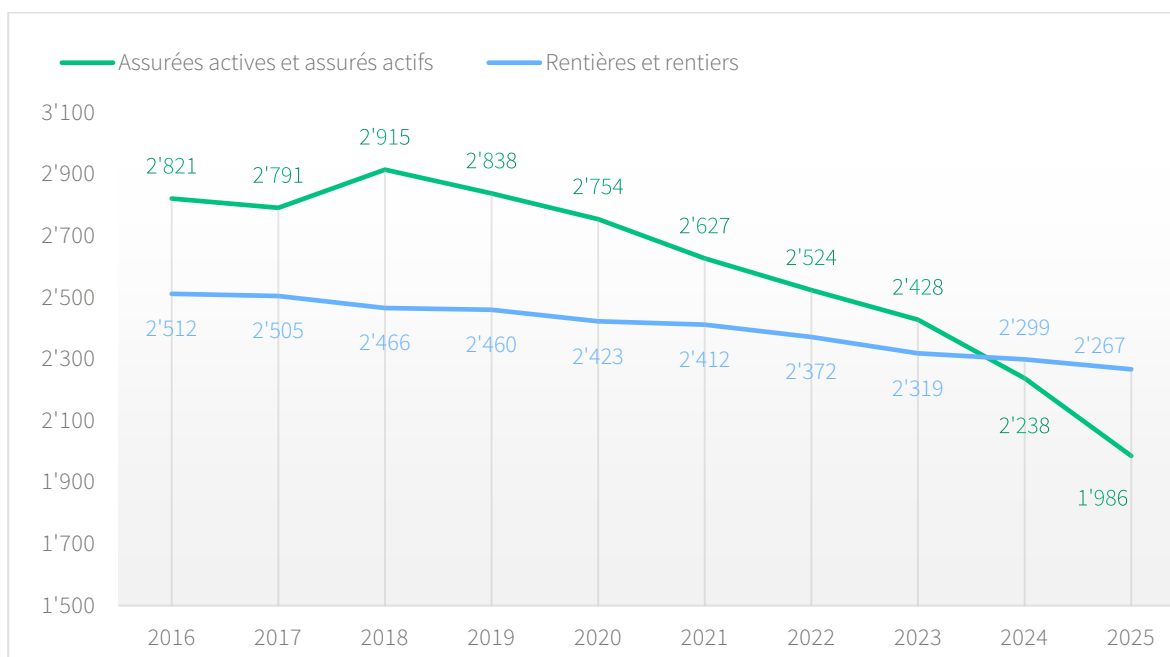
⁴ Résiliation du contrat d'affiliation au 31.12.2025

⁵ Précédemment Goldbach Publishing AG

⁶ Précédemment Tamedia Espace Media AG

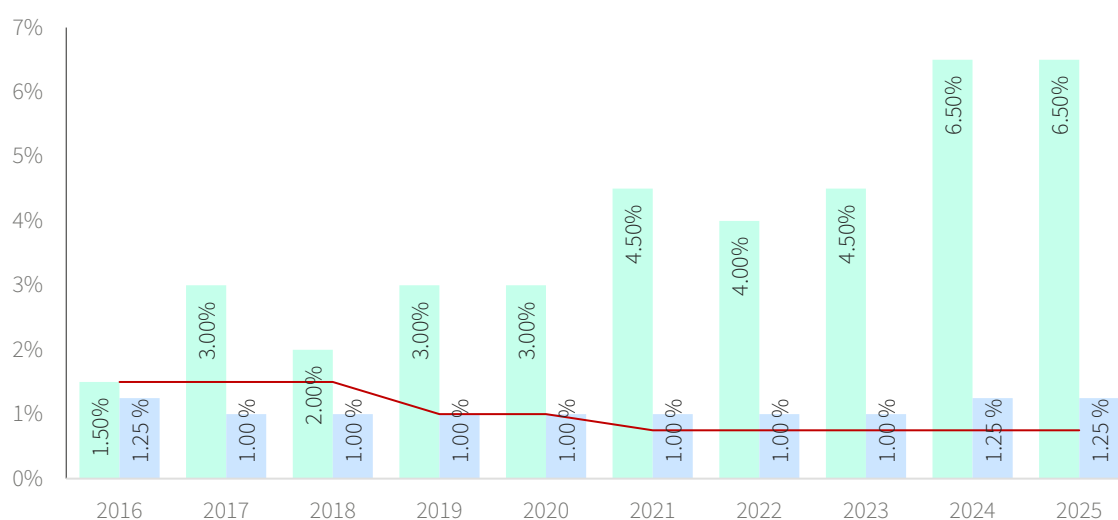
⁷ Fusion avec Tamedia Publikationen Deutschschweiz AG au 01.01.2025

Évolution du nombre des assurées et assurés

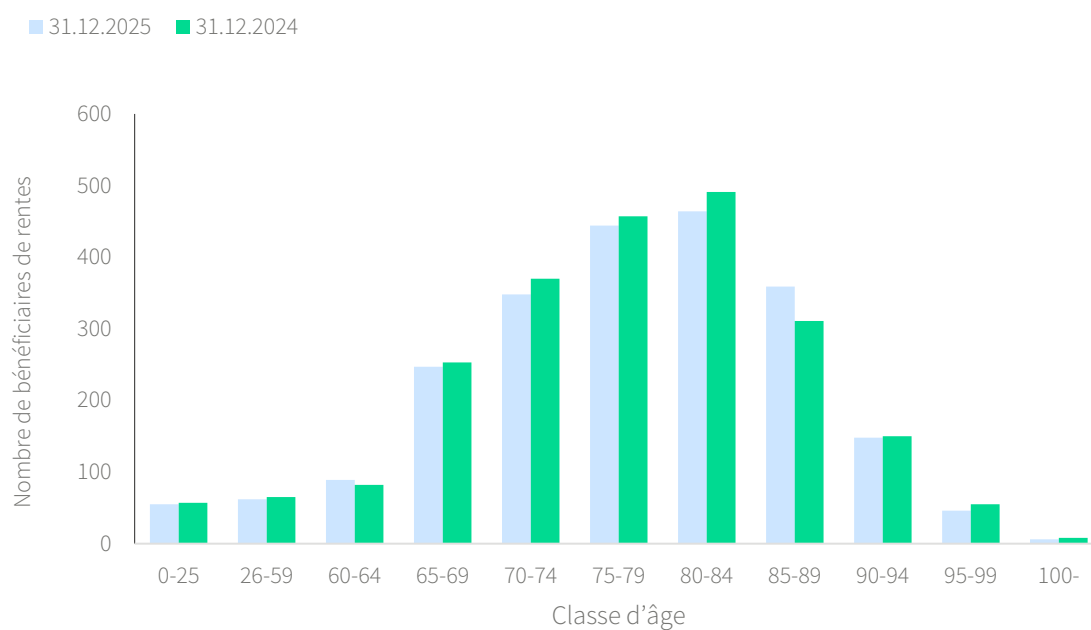


Rémunération de l'avoir de vieillesse / Taux d'intérêt technique

Intérêts CP TX Group SA Taux d'intérêt minimal LPP Taux d'intérêt technique



Pyramide des âges rentières et rentiers



Rentes en cours au 1^{er} janvier 2026

Le Conseil de fondation décide chaque année d'une éventuelle adaptation des rentes en cours au renchérissement. Une adaptation n'est possible qu'une fois que la réserve de fluctuation de valeur nécessaire a été entièrement constituée. Étant donné que ce n'est pas encore le cas, le Conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes au 1^{er} janvier 2026.

Le capital de prévoyance des rentières et rentiers est rémunéré chaque année au taux d'intérêt technique, selon le tableau ci-dessous.

Année	Taux d'intérêt technique
2021 -2025	0.75 %
2019-2020	1.00 %
2016-2018	1.50 %
2015	2.50 %

L'abaissement du taux d'intérêt technique entraîne l'augmentation du capital de prévoyance des rentières et rentiers. Cette augmentation est financée aux dépens de la réserve de fluctuation de valeur, qui entraîne une réduction du degré de couverture. Cela renforce la réaffectation existante des assurées actives et assurés actifs aux rentières et rentiers.

Pour contrecarrer cette réaffectation, la CP crée la réserve «Compensation d'intérêts/taux d'intérêt technique», à laquelle le Conseil de fondation peut faire appel, par exemple pour adopter un taux d'intérêt plus élevé sur les capitaux d'épargne.



Secrétariat

Le secrétariat est responsable de l'administration de la CP et de l'établissement des comptes annuels.

Équipe

Nom Prénom	Fonction	Chargé des assurées et assurés resp. rentières et rentiers	Téléphone
Christian Grossi	Gérant		044 248 42 92
Silven Rutishauser	Spécialiste en prévoyance	A – L ¹	044 248 42 87
Tina Treier	Spécialiste en prévoyance	M – S ¹	044 248 42 79
Corinne Dubied	Spécialiste en prévoyance	T – Z ¹ / A – Z ²	044 248 42 93
Helga Pechlaner	Spécialiste en prévoyance		044 248 42 89

Internet et Support Hub

Les règlements, rapports abrégés, formulaires, factsheets et chiffres clés de notre caisse de pensions sont disponibles sur Internet et sur Support Hub.

Internet : [Lien](#)

Support Hub : [Lien](#)

Autres liens :

Groupes des retraités de Tamedia Zurich : <https://pentam.ch/>

¹ Germanophones, selon la première lettre du nom

² Francophones

Administration et exploitation

Le secrétariat de la CP traite les opérations en cours avec ses propres ressources. La loi prescrit à toutes les caisses de pensions de recourir à des conseils et prestations de niveau professionnel. Cela concerne en particulier l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la société Libera SA, et l'organe de révision, KPMG. Les honoraires de ces services externes sont compris dans l'ensemble des frais de gestion.

Le total des frais de gestion s'élève à CHF 948'852 (année précédente : CHF 980'172). Si l'on répartit ce montant entre le nombre d'assurées actives et assurés actifs et de rentières et rentiers, soit 4'253 au total (année précédente : 4'537), cela représente des frais de gestion de CHF 223 par personne (année précédente : CHF 216). D'après les relevés de Swisscanto, la moyenne des frais de gestion des institutions de prévoyance en Suisse (caisses de pensions des entreprises) s'élève à CHF 355 par personne pour l'année 2024. La valeur correspondante pour l'année 2025 n'était pas encore disponible au moment de la rédaction du rapport abrégé.



Aperçu des relations d'affaires

Expert en prévoyance professionnelle	Libera AG, Zurich Kate Kristovic (experte exécutante)
Organe de révision	KPMG AG, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance en matière de LPP et de fondations du canton de Zurich (BVS)
Conseiller en placement de fortune	PPCmetrics AG, Zurich Stephan Skaanes - Associé
Comptabilité de la fondation	Balmer Etienne, Lucerne

Catégorie de placement au 31.12.2025	Mandat
Liquidités	
Marché monétaire - Fonds	UBS
Obligations	
Obligations en CHF (Suisse et étranger)	UBS
Obligations en monnaies étrangères (couvertes contre les risques de change)	UBS
Obligations de sociétés globales CHF (couvertes contre les risques de change)	UBS
Obligations Marchés émergents	UBS
Actions	
Actions Suisse	UBS
Actions Monde (couvertes contre les risques de change)	UBS
Actions Global Small Caps	UBS
Actions Marchés émergents	UBS
Immeubles en Suisse	
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Assetimmo
Immobilier Suisse – Fondation de placement	UBS
Immeubles à l'étranger	
Immeubles à l'étranger – Fonds	UBS
Immeubles à l'étranger – Fonds	UBS
Dépôt	UBS